



Requête en vue de résilier un bail d'habitation et / ou de disposer des meubles garnissant le logement

Requérant : _____

Personne protégée : _____

Madame, monsieur le juge des tutelles,

En qualité de tuteur / curateur de _____, j'ai l'honneur de vous exposer que celle-ci / celui-ci occupe actuellement un logement situé _____ (préciser l'adresse de la personne protégée) suivant un contrat de bail en date du _____.

La personne protégée souhaite déménager pour les raisons suivantes : _____

- dans le cadre d'un nouveau bail
- dans le cadre d'un hébergement par un tiers
- dans le cadre d'un hébergement dans un foyer ou dans un établissement
- autre : _____

Nouvelle adresse de la personne protégée : _____

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 426 du Code civil, je sollicite l'autorisation de :

- procéder à la résiliation de ce bail ;
- disposer des meubles garnissant le logement de la personne protégée de la façon suivante :
 - vente (préciser le prix et l'acheteur) : _____
 - donation au profit de : _____
 - destruction (préciser les motifs) : _____
 - confiés à la garde de : _____

Date : _____

Signature : _____

Pièces jointes :

- Accord signé de la personne sous curatelle ;
- Certificat médical se prononçant sur la capacité de la personne protégée à vivre à son domicile dans le cas d'un projet d'accueil en établissement ou à réintégrer son domicile dans le cas d'un accueil effectif depuis moins d'un an ;
- Proposition de logement ou bulletin de situation dans l'établissement ;
- _____

TRIBUNAL JUDICIAIRE

15 rue du Père Brottier
B.P. 1805
41018 BLOIS CEDEX
Tel.: 02.54.56.26.07
Fax: 02.54.56.26.40

NB : Le compte-rendu d'exécution de cette opération devra être envoyé dans un délai de 2 mois à compter de l'autorisation.

Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficulté vous pouvez :

- Contacter le Service de la protection des majeurs du Tribunal judiciaire (de 08h30 à 12h00) :
15, rue du Père Brottier - 41000 BLOIS ; Tél. : 02.54.56.26.07
tutelles.tj-blois@justice.fr
- Contacter le service d'aide aux tuteurs familiaux de l'UDAF du Loir et Cher :
45, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 BLOIS ; Tél. : 02 54 90 23 45
- Consulter le site internet du Conseil départemental de l'accès au droit du Loir et Cher, sur lequel vous trouverez différentes notices explicatives et requêtes type : <https://www.cdad41.org/pages/mesures-de-protection-tutelle-curatelle/>

ORDONNANCE

(cadre réservé au service des tutelles)

Nous, _____, juge des tutelles au tribunal judiciaire de BLOIS, assisté(e) de _____, greffier,

Vu la requête ci-dessus et les pièces jointes,
Vu l'urgence,

rejetons la demande pour le motif suivant : _____

autorisons l'acte sollicité ci-dessus

Rappelons que les souvenirs, les objets à caractère personnel, ceux indispensables aux personnes handicapées ou destinés aux soins des personnes malades seront gardés à la disposition de l'intéressé, le cas échéant par les soins de l'établissement dans lequel celui-ci est hébergé ;

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente décision dans les deux mois à compter de sa notification ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à :

Fait à BLOIS, le

Le greffier

Le juge des tutelles

TRIBUNAL JUDICIAIRE

15 rue du Père Brottier
B.P. 1805
41018 BLOIS CEDEX
Tel.: 02.54.56.26.07
Fax: 02.54.56.26.40

Version actualisée au 01/01/2020